

**Etaient présents :**

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, CHARDON, COURTIN, DUBRUQUE, ELOY, GORSE, LAIGLE, DEFFONTAINES, DE LIMERVILLE, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

Madame Karen CHARDON est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020,**
- **Approbation comptes de gestion 2019 commune,**
- **Vote des comptes administratifs 2019,**
- **Délibération d'affectation des résultats 2019 (eau/assainissement),**
- **Délibération d'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement,**
- **Vote du budget primitif 2020 (eau/assainissement),**
- **Déplacement de la barrière du stade,**
- **Délibération pour bons d'achats commerçants,**
- **Délibération achat tondeuse,**
- **Délibération renégociation contrat téléphonie,**
- **Délibération travaux accessibilité, nomination maîtrise d'ouvrage,**
- **Délibération complémentaire travaux voirie,**
- **Délibération nomination régisseur,**
- **Nomination membres à Commission Communale des Impôts Directs,**
- **Informations et questions diverses,**

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Vote des taxes communales,**
- **Adhésion au système de paiement « PayFip »,**

**1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020**

Le Conseil approuve le compte-rendu du 25 mai, à l'unanimité.

**2- Approbation des comptes de gestion du receveur 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle que ces comptes auraient dû être validés par l'ancien conseil municipal, mais que compte tenu des circonstances sanitaires cela n'a pas été fait. Ces comptes étant validés par la perception, il nous appartient uniquement de les approuver. Ils font apparaître les chiffres suivants :

**Résultats Budgétaires de l'exercice 2019 – Commune**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	431 391,16	1 289 080,88	1 720 472,04
Titres de recettes émis (b)	67 295,51	725 014,70	792 310,21

Réductions de titres ( c )		50,00	50,00
Recettes nettes (d = b - c)	67 295,51	724 964,70	792 260,21
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e )	431 391,16	1 185 946,44	1 617 337,60
Mandats émis (f)	159 651,99	540 614,38	700 266,37
Annulation de mandats (g)		1 274,35	1 274,35
Dépenses nettes (h = f - g)	159 651,99	539 340,03	698 992,02
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		185 624,67	93 268,19
(h - d) Déficit	92 356,48		

### **Résultats Budgétaires de l'exercice 2019 – Eau et assainissement**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	227 207,99	117 071,18	344 279,17
Titres de recettes émis (b)	17 852,32	66 489,96	84 342,28
Réductions de titres ( c )			
Recettes nettes (d = b - c)	17 852,32	66 489,96	84 342,28
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e )	218 207,99	117 071,18	335 279,17
Mandats émis (f)	66 614,12	93 981,43	160 595,55
Annulation de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	66 614,12	93 981,43	160 595,55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	48 761,80	27 491,47	76 253,27

Le Conseil approuve les comptes de gestion 2019, à l'unanimité.

### **3- Vote des comptes administratifs 2019 :**

Le Conseil vote les comptes administratifs, Commune et Eau/Assainissement 2019, à l'unanimité.

#### 4- Affectation des résultats d'exploitation 2019 (eau/assainissement) :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat de l'Exercice 2019	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	207 207,99		-48 761,80			158 446,19
FONCT	53 671,18		-27 491,47			26 179,71

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>26 179.71 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	26 179.71 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves au compte 1068 Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
<b>Total affecté au compte 1068</b>	<b>26 179.71 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le résultat de l'exercice 2019 fait état d'un déficit de fonctionnement d'un montant de 27 491.47 €, qui s'explique par le rattrapage en cours d'année par Amiens Métropole de 3 années de factures ainsi que par la prise en charge de fuites importantes ; ajouté aux excédents antérieurs de 53 671.18 €, c'est donc un montant de 26 179.71 € qui est affecté en exploitation en 2020.

Mme Dorothée GORSE demande pourquoi l'année 2020 sera également déficitaire ? M le Maire explique qu'il y a encore un reliquat de facturation d'années antérieures par Amiens Métropole.

Le Conseil, approuve l'affectation des résultats de l'Eau/Assainissement, à l'unanimité.

#### 5 – Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement:

Au vu des déficits des dernières années et du déficit prévisible en 2020, et afin de rétablir l'équilibre des comptes de l'eau, M le Maire explique la nécessité de procéder à une augmentation du prix de l'eau au m<sup>3</sup> de 0.20 €, pour le porter à 1.65 €/m<sup>3</sup>.

Il rappelle que le prix de l'eau n'avait pas évolué depuis de nombreuses années dans la commune alors même que le prix d'achat progressait régulièrement et que les travaux sur le réseau se multipliaient. Cette augmentation de 0.20 € permettrait d'obtenir un gain annuel de 5 500 € sur la ligne de consommation d'eau au budget.

Toutefois ce gain ne suffit pas à lui seul de combler le déficit. M le Maire propose d'augmenter le coût de l'assainissement de 0.10 € pour le porter à 1.35 €/m<sup>3</sup>. Ceci permettrait un gain annuel complémentaire d'environ 2 000 €.

M le Maire demande la facturation aux abonnés des différents branchements effectués sur la commune dans les années 2017, 2018 et 2019 pour un montant global de 8 020.29 € inscrit au budget 2020.

Le prix de l'eau au m<sup>3</sup> s'élèverait désormais à 3 €, ce qui reste encore inférieur aux tarifs pratiqués dans la plupart des communes avoisinantes.

Le Conseil approuve les augmentations de prix telles que résumées ci-dessus, à l'unanimité.

#### **6 – Vote du budget primitif 2020 (eau/assainissement) :**

M le Maire explique aux nouveaux membres du Conseil les différentes sections du budget primitif. Il rappelle que des travaux sur le réseau ont été effectués, notamment pour installer 4 nouveaux compteurs dans le lotissement du Clos de l'Abbé Rigaux, Rue Neuve, Rue de Plaisance et terrain à bâtir Grande Rue face au château. Les personnes concernées par ces branchements vont recevoir la facture correspondante.

Des compteurs intelligents ont été installés dans l'ensemble des foyers à l'exception de quelques-uns. Ils permettent un gain de temps appréciable lors du relevé, limitant ainsi les dépenses prévues au budget. *NB : 20 à 25 compteurs restent à installer en 2020 pour terminer l'installation*

Cinq abonnés ont refusé ces nouveaux compteurs et d'autres, disposant de puits de forage n'ont pas de consommation, mais ils rejettent leurs eaux usées dans le réseau d'assainissement. Il conviendra peut-être de leur facturer une redevance équivalant à la consommation moyenne des habitants, soit 20 m<sup>3</sup>. Pour les autres, un courrier leur sera adressé avec une fiche technique sur les nouveaux compteurs, et à défaut il est envisagé de leur facturer un forfait pour avis de passage à l'instar de l'EDF.

Les chiffres du Budget 2020 sont les suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à ré-aliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
011	Charges à caractère général	54 500,00		88 200,00	88 200,00	88 200,00
012	Charges de personnel					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		300,00	300,00	300,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>55 500,00</b>		<b>88 500,00</b>	<b>88 500,00</b>	<b>88 500,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	41 571,18				
68	Dotations aux provisions (4)	20 000,00		23 300,00	23 300,00	23 300,00
022	Dépenses imprévues de fonct					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>61 571,18</b>		<b>23 300,00</b>	<b>23 300,00</b>	<b>23 300,00</b>
023	Virement à la section d'invest (5)					
042	Opérations ordre entre sections (5)					
043	Op. ordre intérieur de section (5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>117 071,18</b>		<b>111 800,00</b>	<b>111 800,00</b>	<b>111 800,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>111 800,00</b>
--	-------------------

### RECETTES

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services	63 400,00		85 620,29	85 620,29	85 620,29
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		63 400,00		85 620,29	85 620,29	85 620,29
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amort et provisions (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>						
042	Virement à la section d'invest (5)					
043	Op. ordre intérieur de section (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		63 400,00		85 620,29	85 620,29	85 620,29

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>26 179,71</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>111 800,00</b>
--	-------------------

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	222 707,99		181 746,19	181 746,19	181 746,19
22	Immos reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		222 707,99		181 746,19	181 746,19	181 746,19
10	Dotations fonds divers réserves					
13	Suventions d'investissement					
16	Remboursements d'emprunts					
18	Comptes de liaison					
26	Participation et créances rattachées	41 571,18				
27	Autres immos financières	20 000,00				
020	Dépenses imprévues invest					
<b>Total des dépenses financières</b>		61 571,18				
45...	<b>Total des opé. Pour le compte de tiers</b>					
<b>Total des dépenses réelles d'investissements</b>		284 279,17		181 746,19	181 746,19	181 746,19
040	Opérations ordre entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>						
<b>TOTAL</b>		284 279,17		181 746,19	181 746,19	181 746,19

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	
--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS CUMULEES</b>	<b>181 746,19</b>
--	-------------------

## RECETTES

Chap	Libellé	Pour mémoire (1)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL = (RAR+vote)
010	Stocks (5)				
13	Subventions d'investissement (hors 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immos reçues en affectation (6)				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations fonds divers réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement (9)				
165	Dépôts cautionnements reçus				
18	Comptes de liaison				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immos financières				
024	Produits des cessions				
<b>Total des recettes financières</b>					
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>				
<b>Total des recettes réelles d'investissements</b>					
021	Virement de la section de fonct (4)				
040	Opérations ordre entre sections (4)	15 500,00		23 300,00	
041	Op. ordre intérieur de section (4)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		15 500,00		23 300,00	23 300,00
<b>TOTAL</b>		15 500,00		23 300,00	23 300,00

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>158 446,19</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>181 746,19</b>
---	-------------------

Le Conseil adopte le budget primitif Eau/Assainissement 2020, à l'unanimité

### **7 – Déplacement de la barrière du stade :**

Mr le Maire explique qu'à la demande de M Gérald MAZURYK qui subit de nombreux désagréments, la barrière d'accès au marais sera avancée en face des collecteurs de verres et cartons.

Le Conseil approuve le déplacement de la barrière, à l'unanimité.

### **8 – Bons d'achat C.C.A.S. pour les commerçants :**

Monsieur le Maire propose la mise en place de bons d'achats numérotés distribués à l'ensemble des foyers argœuvois (environ 240) avec l'obligation de les dépenser dans l'un des 3 commerces de la commune (boulangerie, boucherie et restaurant).

Ce bon serait à utiliser avant le 30 septembre 2020. Les membres du Conseil s'associent pleinement à cette proposition et en arrêtent le montant à 40 € par foyer (4 bons de 10 €).

La gestion en est confiée au CCAS, qui les éditera et les fera distribuer dans les prochains jours. A ce titre le Maire explique qu'une somme supplémentaire de 10 000 € est inscrite au budget primitif 2020 afin de couvrir cette dépense.

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe des bons d'achats et autorise le Maire à inscrire la somme de 10 000 € au budget.

### **9 – Achat tondeuse à gazon :**

M le Maire explique la nécessité d'acheter une tondeuse et présente 3 devis ; il précise avoir sollicité l'avis technique des employés.

Le choix se porte sur la proposition de la Sarl DOCO LOCA MOTOCULTURE pour une tondeuse PRO STIHL d'un montant de 1 386.74 euros Hors Taxes.

Le Conseil approuve l'achat d'une tondeuse, à l'unanimité.

### **10 – Renégociation contrat téléphonie :**

M le Maire passe la parole à M DEFFONTAINES ;

Celui-ci nous explique qu'actuellement le contrat de téléphonie qui couvre l'ensemble des besoins de la commune a été conclu en direct avec ORANGE. L'ancien Conseil avait validé le fait de s'adresser au syndicat mixte « SOMME NUMERIQUE » qui a reçu délégation de compétence de ses membres en matière d'aménagement numérique du territoire, et leur appel d'offres a été remporté par ORANGE.

Il nous explique les différentes modifications apportées au contrat existant, notamment celle de basculer l'ensemble des lignes sur le « tout numérique » en compatibilité avec le passage à la fibre, la suppression des portables individuels sauf ceux du Maire et du 1er Adjoint, suppression du fax. Ces modifications entraîneraient la réduction du coût mensuel de 435 € à 215 € environ.

Le passage au tout numérique nécessitera des travaux à effectuer en Mairie et à la bibliothèque sur les alarmes. A cet effet une demande a été faite auprès de la société SECURITAS, installateur des alarmes, pour changer les boîtiers, le coût de l'intervention s'élevant à 1 076.79 € H.T. pour la bibliothèque et 1321.30 € H.T. pour la mairie.

Le Conseil approuve les devis pour le changement des alarmes dans le cadre du contrat tel que résumé ci-dessus, à l'unanimité.

### **11 – Travaux d'accessibilité, nomination d'une maîtrise d'œuvre :**

M DEFFONTAINES informe le conseil que la société APAVE a été contactée au sujet des travaux d'accessibilité des établissements recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées (PMR). Ces travaux qui concernent l'ensemble des infrastructures de la commune (Mairie, salle des fêtes, local associatif, vestiaire foot, cimetière...) doivent être réalisés selon un agenda programmé sur trois ans. Ils ne pourront démarrer qu'après avis de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), notamment sur les éventuelles dérogations demandées du fait d'impossibilités techniques par exemple la rampe d'accès dans la mairie dont la pente ne serait pas aux normes, l'estrade dans la salle des fêtes pas adaptée, vestiaire foot non accessible aux PMR etc...

La complexité technique et réglementaire de réalisation de ces travaux nécessite de confier à un Maître d'œuvre la constitution du dossier auprès de la DDTM. A ce titre la société OPEIC Bâtiments a Flixecourt a été pressentie et le devis pour une prestation de « consultation et de suivi de chantier » a été proposé pour un montant forfaitaire de H.T. de 4 050 € + 9% du coût des travaux.

M de LIMERVILLE conseille de différencier la consultation et le suivi de chantier, en demandant, dans un premier temps, de faire valider le dossier auprès de la DDTM et en s'assurant (à la demande de Mme CHARDON) de son obligation de résultats.

Le Conseil approuve le choix de la société OPEIC pour la constitution et le dépôt du dossier auprès de la DDTM, à l'unanimité.

## **12 – Travaux complémentaires de voirie :**

M le Maire et M DEFFONTAINES rappelle les travaux engagés en 2020 pour un montant de 96 000 €, dans le cadre du contrat pluriannuel de 3 ans (marché à bons de commandes) signé avec la société COLAS, contrat qui arrive d'ailleurs à échéance en septembre prochain ; Ils donnent l'état de l'avancement des travaux Rue de la Vallée, Chemin de Bellevue, Route de Vaux, Chemin des Malades, carrefour RD 1001. En plusieurs occasions la société COLAS a effectué gratuitement des essais d'enduits.

Les travaux de sécurisation de la Grande Rue, prévus initialement, ont été suspendus pour réfléchir à les réaliser en concomitance avec certains travaux d'accessibilité prévus au point 11. Mmes GORSE et CHARDON rappellent que ces travaux sont une véritable attente des riverains de la Grande Rue et qu'une réflexion sur l'efficacité réelle des mesures envisagées doit être menée. M GOURGUECHON demande que la commission « Voirie » se réunisse au plus vite à ce titre afin que les travaux soient effectués au plus tôt.

Mme ELOY demande la date de fin du contrat préexistant et M le Maire répond qu'un nouvel appel d'offres devra être réalisé à l'automne.

Par ailleurs des travaux supplémentaires de préparation réalisés Rue de la Vallée ont fait l'objet d'un devis complémentaire de 4 131.94 € TTC, l'avenant au contrat devant en être approuvé.

Le Conseil approuve l'avenant complémentaire de la Colas, à l'unanimité.

## **13 – Nomination d'un régisseur :**

M le Maire propose Mme Angélique CAUPIN adjoint technique au poste de régisseur avec une indemnité annuelle de 110 € brute.

Le Conseil approuve la nomination de Mme CAUPIN au poste de régisseur, à l'unanimité.

## **14– Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :**

M le Maire indique qu'il faut proposer 12 membres titulaires et 12 membres suppléants à la CCID. Celle-ci se réunit une fois par an en février pour valider une liste de contrôle éditée par les services fiscaux.

Les personnes suivantes sont nommées titulaires : MM François GOURGUECHON, Gonzague DE LIMERVILLE, Jacques DELOFFRE, Michel GERARD, Julie ELOY, Dorothée GORSE, Clarisse LAIGLE, Alain JOLY, Alain BEDIN, Valérie LAVILLETTE, Robert MEMAIN, Francis DELAVIERRE et Olivier CLABAULT.

Les suppléants nommés sont les suivants : MM Jean Pierre SCAVAZZA, Emmanuelle DUBRUQUE, Emmanuel DEFFONTAINES, Arnaud LEMIEGRE, Angélique CAUPIN, Frédéric LEFEBVRE, Gérard PRUVOT, Antonio MARQUES,

## **15 – Vote des taxes :**

M le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales et rappelle les taux existants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.46%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14.47%

Le produit fiscal attendu à ce titre en 2020 s'élève à 214 453 €

Le Conseil vote les taux de fiscalité directe locale proposés, à l'unanimité.

## **16 – Paiement par PAYFIP :**

M le Maire informe le Conseil que l'adhésion au système PayFip est obligatoire et sera mis en service au 1<sup>er</sup> Juillet 2020. PayFIP permet le paiement des factures locales par prélèvement ou par carte bancaire. Cette adhésion implique la location d'un matériel de TPE.

Le Conseil approuve l'adhésion à PayFip, à l'unanimité.

## **17 – Informations et questions diverses :**

M le Maire rend compte de sa discussion avec Mme TREFCON, maire de Dreuil-Les-Amiens, au sujet du recrutement d'un policier municipal, nécessitant des compétences spécifiques et une formation initiale de 3 mois. A ce titre la mutualisation de quelques heures entre les deux communes pour la surveillance des étangs et de leurs alentours pourra être envisagée.

M GOURGUECHON et Mme LAURENT ont rencontré 2 personnes (dont un habitant d'Argœuves) qui souhaitent créer une société de pêche communale. Cette société est en cours de création avec un statut d'Association et se nommerait « NO KILL A ARGŒUVES ». Elle participerait activement au gardiennage et à l'entretien des étangs et réglerait l'utilisation des étangs, cela pourra aider à limiter la nuisance des riverains proches. Leur règlement intérieur prévoit toutes les règles à appliquer selon les types de pêche autorisés ainsi que les horaires d'ouverture (pêche de nuit interdite). Ils s'engagent à réguler l'octroi des cartes de pêche et à pratiquer des tarifs annuels raisonnables (30 € pour les habitants d'Argœuves et 75 € pour les extérieurs). Mme Laurent précise qu'il a été discuté de l'organisation d'une journée « découverte et animation » au profit en particulier des habitants. Cette association prévoit de démarrer en septembre et sollicite une subvention communale pour accompagner ce démarrage.

M le Maire informe le conseil que la boîte de vitesse du tracteur est hors d'usage. En l'attente d'une éventuelle réparation voire d'une acquisition, la commune loue une tondeuse autoportée auprès de la société DOCO.

Mme DUBRUQUE demande si le terrain de football est accessible à tous les habitants ? M le Maire précise que s'agissant d'un terrain communal, il ne peut être interdit d'accès, à condition d'en user de façon respectueuse. Un courrier sera rédigé à l'attention des présidents d'association concernant l'utilisation des locaux communaux.

La maison de M Christian FORTIN au 29 Grande Rue (près de la Mairie) est en vente et la Commune est susceptible de faire jouer son droit de préemption en vue de son acquisition dans le cadre d'un projet de création d'une maison pour personnes âgées. A ce titre il convient que le notaire chargé de la transaction nous informe officiellement de la vente, et de la proposition de prix. Le financement éventuel se ferait au moyen d'un emprunt.

Une réflexion doit être menée sur la possibilité de décaler la fête communale par un jumelage éventuel avec les festivités du 14 juillet, qui elles ont lieu après la fin prévue de l'état d'urgence sanitaire. La commission des fêtes doit se réunir pour étudier cette possibilité ainsi que sur la faisabilité d'un feu d'artifices. Par ailleurs la société de spectacle intervenant à Noël ayant déposé le bilan, il convient de contacter d'autres prestataires susceptibles d'intervenir à la fin de l'année.

Mmes ELOY et LAIGLE sont chargées de réaliser un cliché de la façade de la Mairie à insérer sur le site internet. M le Maire rappelle qu'il est d'ailleurs très satisfait, cette année, de la prestataire chargée du fleurissement extérieur des locaux et de la qualité des plants fournis.

Une réunion de chantier a eu lieu le 9 juin dans le lotissement du Clos de l'Abbé Rigaux, en présence de MM Gourguechon, Deloffre, Deffontaines et Gérard concernant l'emplacement gênant du coffret post-coupure devant la maison de M et Mme Courtin. Le problème n'est toujours pas résolu, les questions posées aux intervenants n'ayant toujours pas de réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.